

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 juin 2013

Date de convocation

18/07/2013

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TEYSSODE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FABRIES, Maire.

Présents : AUBERT Pascal - BERP Evelyne - BRESSOLLES Patrice - CASTAGNE Daniel - COLLONGUES Marie-Dolorès - FABRIES Michel - LE MAILLOT Anne-Marie - MERIC Daniel - PINEL Christophe.

Absent excusé : NAVAR Nicolas

M. AUBERT Pascal a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** | Vœu pour une séparation stricte des banques

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde mais il se déroule en coulisse : c'est la **séparation** entre les banques de **dépôt et de crédit** d'une part, et les banques **d'affaires et marché** d'autre part.

Le **projet de loi** « de séparation et de régulation des activités bancaires » ne sépare presque rien, et permet donc aux abus de perdurer. Il n'empêchera pas un **nouveau krach financier** d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux **actionnaires, clients et déposants**, les pertes des activités de marché de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à **Chypre**.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelques **5 000 milliards d'euros** d'aides fournis par les pays européens aux banques entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant **l'austérité** aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des **emprunts toxiques** se manifester auprès des collectivités locales, comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux **collectivités locales**, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les **marchés financiers** parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'Etat sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que **contribuables et clients** doivent être intégralement **protégés** des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'Etat ne peut continuer à **dépendre de stratégies financières** ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe ;

**Le Conseil municipal de Teysode, réuni le 27 juin 2013, se prononce :**

Pour la mise en place d'une législation de **séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit** d'une part, et **banques d'affaires et de marché** d'autre part.

Il demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la **séparation entre banques de dépôt et banques de marché** » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations.

Il demande à ce que les conseils **général du Tarn et régional de Midi Pyrénées** appellent à leur tour de leurs vœux à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

Le Maire,  
FABRIES Michel

